

des Princes &c. Mars 1758. 167

constamment animée du désir de la conciliation, & elle se prètera avec empressement de concert avec ses alliés à tout moyen d'accommodement, qui sera fondé sur une juste réparation du passé, & sur des sûretés suffisantes pour l'avenir.

C'est toujours avec plaisir, Hauts & Puissans Seigneurs, que le Roi vous rend Dépositaires des sentimens invariables de son cœur. Vos Hautes Puissances pensent avec trop d'équité & de discernement pour ne pas sentir le prix de la confiance de S. M. & du véritable intérêt qu'elle prend aux avantages & à la gloire de leur République. A La Haye le 25. Janvier 1758. Etoit signé le Comte D'AFFRI.

Les États-Généraux ont senti tout le poids & la justice des motifs contenus dans ce beau Mémoire. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Vienne, leur a communiqué de son côté, que les ordres avoient été envoyés en Oost-Frise pour régler à leur satisfaction ce qui concerne les intérêts des Capitaux négociés sur cette Principauté. L. H. P. ont témoigné beaucoup de sensibilité à cette marque d'attention de l'Impératrice Reine.

II. Une Lettre Pastorale de l'Archevêque de Paris aux Fidèles de son Diocèse leur a été envoyée de son Exil non à Sarlat dans le Périgord, mais à la Roque, petite Ville du Languedoc au Diocèse de Nismes où il est relegué. Cette Lettre pleine d'onction respire entièrement l'esprit & les maximes du grand Apôtre Saint Paul. Elle a été reçue avec satisfaction. En voici la teneur,

*Lettre de
l'Archevê-
que de Pa-
ris.*

CHRISTE